



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 15 de l'ordre du jour provisoire

### TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### PREMIÈRE SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Madrid (Espagne), 12 – 16 juin 2006

#### RAPPORT DE SITUATION SUR LE FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

## Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 4
II. Ressources et financement	5 - 11
III. Gouvernance	12 - 14
IV. Communications	15 - 16

*Annexe:* Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## I. INTRODUCTION

1. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le « Fonds fiduciaire ») a été officiellement constitué en 2004 en tant que fonds opérant conformément au droit international.<sup>1</sup> La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en ont accueilli favorablement la création.
2. Le Fonds fiduciaire opère dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international relatives à toutes questions du ressort du Traité. En application de l'article 5 du Traité, et du Plan d'action mondial de la FAO, l'objectif du Fonds fiduciaire est de soutenir la conservation *ex situ* efficace et efficiente de la diversité des cultures à long terme. L'élément central est un fonds de dotation qui permettra, aux termes de la Commission de la FAO, « d'assurer en permanence un flux de ressources financières en faveur des activités de conservation *ex situ* réalisées par les institutions nationales et internationales et du renforcement des capacités dans ce secteur. »<sup>2</sup>
3. Le mandat du Fonds fiduciaire, comme celui du Traité international, couvre l'ensemble des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la priorité étant accordée au matériel génétique des espèces cultivées énumérées à l'appendice 1, ou visées à l'article 15 du Traité. Des stratégies spécifiques, promues par le Fonds fiduciaire et visant à assurer la conservation efficace et efficiente du patrimoine génétique de chaque espèce cultivée, sont en cours d'élaboration. Le Fonds fiduciaire prévoit la mise au point avant la fin de l'année 2006 de stratégies concernant 15 espèces cultivées ou plus, et de neuf stratégies régionales.<sup>3</sup> Ces stratégies indiqueront les ressources génétiques clés qui, réunies, constituent le patrimoine génétique de chaque espèce cultivée, et proposeront pour la gestion, individuelle ou collective, de ces collections, des méthodes fondées notamment des partenariats et le partage des responsabilités. Les collections nécessitant plus particulièrement le soutien du Fonds fiduciaire, seront identifiées.
4. Le Fonds fiduciaire a établi, à titre provisoire, les principes de base qui régiront l'octroi d'un soutien aux collections remplissant les conditions requises, et a défini des critères plus spécifiques pour faciliter l'évaluation de chaque situation. D'autre part, le conseil intérimaire du Fonds fiduciaire, c'est-à-dire le Groupe intérimaire d'experts éminents (voir plus loin), a récemment accueilli avec satisfaction et approuvé un document sur le rôle joué par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures dans la conservation et la disponibilité à long terme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, document important qui énonce clairement la fonction du Fonds et qui sera maintenu en permanence à l'étude. Le Groupe d'experts a également noté que ce document constituerait un cadre d'orientation utile pour les opérations et les décisions de financement du Fonds fiduciaire. Il est disponible, tout comme les principes et les critères de financement susmentionnés, sur le site du Fonds fiduciaire, à l'adresse: [www.croptrust.org](http://www.croptrust.org). Une fois définitives, les stratégies régionales et par espèce cultivée seront elles aussi affichées sur le site.

---

<sup>1</sup> À ce jour, vingt-deux pays ont approuvé ou ratifié l'Accord portant création du Fonds fiduciaire, à savoir: Égypte, Cap-Vert, Jordanie, Togo, Maroc, Syrie, Samoa, Éthiopie, Tonga, Pérou, Mali, Équateur, Colombie, Suède, Maurice, Serbie et Monténégro, Cameroun, Cambodge, Pakistan, Roumanie, Ouganda et Kenya. L'Accord reste ouvert à l'adhésion. Voir [www.croptrust.org](http://www.croptrust.org) pour plus de renseignements.

<sup>2</sup> Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, neuvième session ordinaire, Rome, 14-18 octobre 2002

<sup>3</sup> Les régions concernées sont: Asie du Sud, du Sud-Est et l'Est, Pacifique, Asie centrale et Caucase, Asie de l'Ouest et Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique orientale, Afrique de l'Ouest et centrale, Amériques, Europe. Les espèces cultivées sont les suivantes: noix de coco, banane, pomme de terre, riz, blé, seigle, triticales, pois chiche, lentille, fève, gesse, orge, avoine, maïs, sorgho, fraise. Toutes ces espèces figurent à l'appendice 1 du Traité international.

## II. RESSOURCES ET FINANCEMENT

5. Au 8 mai 2006, les annonces de contribution au Fonds fiduciaire s'élevaient à environ 60,5 millions de dollars EU. Le Fonds a reçu 42,2 millions de dollars EU. Il s'agit dans certains cas de contributions pluriannuelles. Le fonds de dotation est évalué à 39,3 millions de dollars EU. Ce dernier montant est bien entendu destiné à fluctuer, du fait de la réception de nouveaux fonds, des prélèvements effectués sur les revenus d'investissement pour couvrir les dons et les dépenses de fonctionnement, et des oscillations dans la valeur des placements.
6. Treize pays – développés et en développement – ont annoncé ou versé des contributions au Fonds fiduciaire. Ces pays sont les suivants: Australie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Éthiopie, Inde, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse, et États-Unis.
7. Six fondations ont apporté une contribution, à savoir: Moore Foundation, Rockefeller Foundation, Syngenta Foundation, United Nations Foundation, et Gatsby Charitable Foundation. Deux sociétés ont versé des fonds, Dupont/Pioneer Hi-Bred et Syngenta, tandis qu'une importante contribution a été fournie par une organisation australienne d'agriculteurs, la Grains Research and Development Corporation. Un certain nombre de dons modestes ont en outre été effectués par des particuliers. À ce jour, les principaux bailleurs de fonds ont été de loin les gouvernements. La liste complète des contributions annoncées et versées figure en annexe au présent document.
8. Le Fonds fiduciaire est autorisé à prélever 4,5 pour cent de la valeur de son fonds de dotation (calculée sur la base de la valeur moyenne sur six trimestres) par an, pour octroyer des dons et financer ses opérations. Le postulat financier de base est que le Fonds sera en mesure, *avec le temps*, de produire un revenu de 4,5 pour cent hors inflation, qui lui permettra d'octroyer des dons et de couvrir ses propres dépenses administratives, pratiquement sans fin, sans entamer le capital même du fonds.
9. Les fonds versés à la dotation du Fonds fiduciaire font l'objet d'une gestion professionnelle et sont actuellement placés auprès de la banque HSBC. Dans les douze derniers mois, le rendement des capitaux placés au titre de la dotation du Fonds a été supérieur à 16 pour cent.
10. À ce jour, le Fonds fiduciaire a octroyé sept dons pour des situations d'urgence et le renforcement des capacités:
  1. Mise en place d'une ressource d'information par entrées, intégrant des informations provenant de l'IRRI et de la Malaisie;
  2. Régénération urgente du matériel génétique de la noix de coco en Côte d'Ivoire;
  3. Mise en sécurité des collections de matériel génétique de pomme au Kazakhstan et au Turkménistan;
  4. Amélioration et renforcement des capacités de séchage des semences en Afrique australe;
  5. Régénération urgente du matériel génétique de légumineuses vivrières et de fourrages, conservé auprès de l'Institut Vavilov en Russie;
  6. Soutien urgent pour le stockage à long terme de la banque de gènes en Équateur; et
  7. Renforcement des installations des banques de gènes dans la région de l'Asie centrale et du Caucase.
11. Sur la base des stratégies régionales et par espèce cultivée indiquées plus haut, le Fonds fiduciaire prévoit d'octroyer ses premiers dons à partir de cette année, pour la conservation à long terme de collections spécifiques et prioritaires de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À mesure que la dotation du Fonds s'enrichira, sa capacité d'assurer la conservation à long terme du patrimoine génétique des différentes espèces cultivées augmentera. Il a été estimé qu'un fonds de 260 millions de dollars EU sera nécessaire pour mener à bien cette tâche de manière complète et constante.

### III. GOUVERNANCE

12. Le Fonds fiduciaire est gouverné par un conseil intérimaire, le Groupe intérimaire d'experts éminents, qui a été initialement nommé par les Directeurs généraux de la FAO et de l'IPGRI. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a demandé au Groupe d'experts de rester en fonction jusqu'à l'établissement d'un Conseil d'administration.<sup>4</sup> Le Conseil d'administration, qui est prévu dans l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire, sera établi après l'approbation de l'Accord définissant les relations du Fonds fiduciaire avec l'Organe directeur du Traité international, et la nomination des quatre membres du Conseil d'administration par l'Organe directeur. Les membres actuels du Conseil intérimaire du Fonds sont: Fernando Gerbasi (Venezuela) en qualité de président, et Andrew Bennett (Royaume-Uni), Lukas Brader (Pays-Bas), Lewis Coleman (États-Unis), Tewolde Gebre Egziabher (Éthiopie), Cary Fowler (États-Unis) nommé d'office, Walter Fust (Suisse), Chebet Maikut (Ouganda), Mohammad Roozitalab (Iran), Setijati Sastrapradja (Indonésie) et Ismail Serageldin (Égypte).

13. Le Groupe d'experts s'est réuni huit fois depuis sa constitution.

14. Le Fonds fiduciaire dispose d'un secrétariat restreint, placé sous la direction d'un Secrétaire exécutif, M. Cary Fowler, qui a été nommé en août 2005. Le Fonds dispose de bureaux auprès de la FAO et de l'IPGRI à Rome (Italie), dans l'attente d'une décision du Conseil d'administration concernant l'emplacement permanent de son siège.

### IV. COMMUNICATIONS

15. Le Fonds fiduciaire dispose d'un nouveau site web, [www.croptrust.org](http://www.croptrust.org), où il est possible de consulter tous les documents officiels concernant la mission, la gouvernance, les ressources financières et le programme du Fonds. Le site propose également des articles et autres informations concernant les ressources génétiques et les espèces cultivées figurant à l'appendice 1 du Traité international.

16. Le bulletin « *Crop Diversity Topics* » est publié 8 à 10 fois par an. Chaque numéro aborde un sujet différent touchant la diversité des cultures et contient des nouvelles concernant le Fonds fiduciaire et ses activités. Le premier numéro a été consacré à la génétique de l'eau, et le deuxième aux cultures orphelines. Il est possible de s'abonner gratuitement à cette publication sur le site web di Fonds fiduciaire.

---

<sup>4</sup> CGRFA-10/04/REP, *Rapport de la dixième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, Rome (Italie), 8-12 novembre 2004, par. 20.

## ANNEXE

**FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES**  
**ANNONCES DE CONTRIBUTIONS**

DONATEUR	CONTRIBUTIONS ANNONCÉES, TOTAL AU 30 AVRIL 2006			CONTRIBUTIONS VERSÉES, TOTAL
	MONTANT DES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES	ÉQUIVALENT EN \$EU *	PÉRIODE DE CONTRIBUTION	au 30 avril 2006 en \$EU
<b>Pays</b>				
Australie	AUD 16 500 000	11 832 514		7 774 429
Brésil	USD 30 000	30 000	2002	30 000
Canada	CAD 10 000 000	8 463 076	2003-2012	2 413 757
Colombie	USD 35 802	35 802	2002	35 802
Égypte	USD 166 657	166 657		25 000
Éthiopie	USD 50 000	50 000		-
Inde	USD 50 000	50 000		50 000
Italie	USD 300 000	300 000	2005	300 000
Norvège	NOK 38 000 000	5 900 471	2004	5 900 471
Norvège	USD 198 916	198 916	2006-2007	106 192
Nouvelle-Zélande	USD 50 000	50 000	2005	50 000
Suède	SEK 50 000 000	7 264 700	2005	7 264 700
Suisse	USD 10 325 000	10 325 000	2001-2007	7 687 293
Suisse	CHF 150 000	118 478	2004-2005	118 478
États-Unis	USD 5 500 000	5 500 000	2001-2005	5 500 000
<b>Fondations</b>				
Moore Foundation	USD 200 000	200 000	2006-2007	-
Rockefeller Foundation	USD 305 000	305 000	2003	253 000
Syngenta Foundation	USD 250 000	250 000	2003-2005	200 000
United Nations Foundation	USD 775 000	775 000	2003-2006	500 000
Gatsby Charitable Foundation	GBP 605 000	1 032 414	2003-2005	640 905
<b>Sociétés</b>				
Dupont/Pioneer Hi-bred	USD 1 000 000	1 000 000	2004-2007	500 000
Grains Research & Development Corporation	USD 5 000 000	5 000 000	2004-2009	1 150 350
Syngenta AG	USD 1 000 000	1 000 000	2004	1 000 000
<b>Autres</b>				
Banque mondiale - GCIAI	USD 200 000	200 000	2002	200 000
Centres <i>Future Harvest</i>	USD 210 000	210 000	2001-2002	210 000
Programme sur les ressources génétiques à l'échelle du système (SGRP)	USD 255 000	255 000	2001-2002	255 000
Divers	USD 785	785		785
<b>Total</b>		<b>\$60 513 813</b>		<b>\$42 166 161</b>

\* Le taux de change appliqué pour les versements encore en attente est celui du 3 janvier 2006.